

La revue de l'Ordre des

VÉTÉRINAIRES

NUMÉRO 83 / NOVEMBRE 2022



LUTTE CONTRE LES DÉSERTS VÉTÉRINAIRES

Soutien financier
et tutorat

PAGE 10



06

Garanties de la vente
des animaux
domestiques

16

Lutter contre les
discriminations au
sein de la profession

20

Médecine
vétérinaire solidaire



Calypso : lancement de la phase pilote

Les premiers processus métiers du système d'information Calypso sont désormais développés. Ils sont en phase de tests et associent les équipes pilotes du projet : des vétérinaires, des éditeurs de logiciels vétérinaires et des organismes de formation.

La phase de tests se décline en deux étapes et à son issue, la version 1 de Calypso pourra être mise en production et rendue accessible à tous les vétérinaires. La livraison du lot 1 de Calypso est prévue début 2023. Elle contiendra les fonctionnalités des processus métier 1 et 4. Calypso sera accessible en ligne et sur tout type de support (ordinateur, tablette, smartphone). La connexion se fera via le numéro ordinal et le mot de passe ordinal. Pour une confidentialité optimale, les données seront stockées chez des hébergeurs de données français où la plus haute exigence en matière de sécurité est demandée.

La phase pilote

Afin de sécuriser et de fiabiliser les échanges de données prévus entre les différents systèmes informatiques des établissements de soins vétérinaires, des organismes de formation et Calypso, une

phase pilote a été mise en place. Elle se déroule en 2 étapes :

1. Une étape restreinte a d'abord été lancée à la mi-octobre 2022 pour les fonctionnalités suivantes :

- remontée des données de cession d'antimicrobiens,
- formation continue : catalogue et portefeuille.

Cette étape pilote restreinte a plusieurs objectifs :

- tester les fonctions de collecte des données avec des données réelles ;
- tester avec des volumes réels de données ;
- corriger les bugs résiduels avant la mise en production.

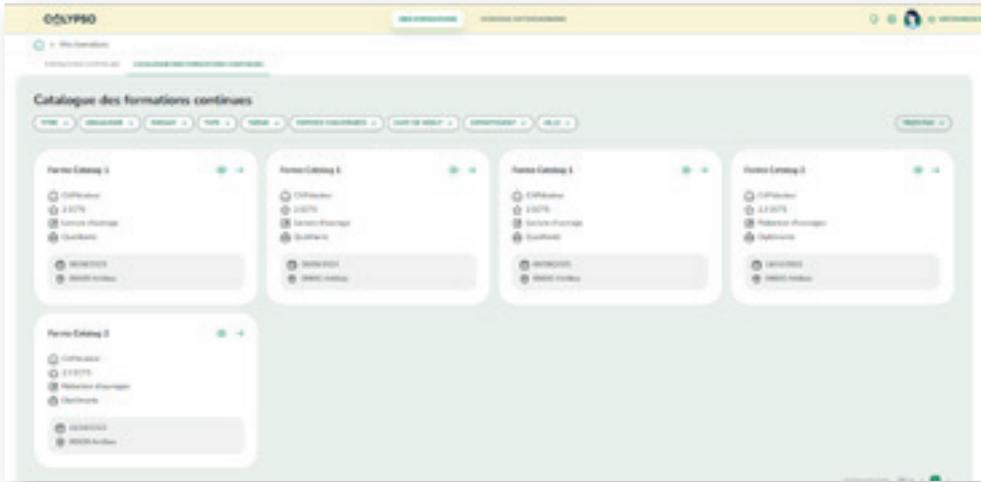
Un appel à candidature a été lancé auprès des éditeurs de logiciels vétérinaires et des organismes de formation. Pour chaque fonctionnalité, 3 candidats se sont portés volontaires pour participer.

La participation à cette étape permet aux candidats de bénéficier d'un accompagnement rapproché par l'équipe projet Calypso. Sa durée prévue est de quelques semaines en fonction du besoin.

2. Une étape sera ensuite ouverte à toutes les parties prenantes sur l'environnement de préproduction pour les mêmes fonctionnalités. Elle pourra durer quelques mois.

En parallèle de ces 2 étapes pilotes, des groupes de travail vétérinaires seront sollicités pour tester les interfaces de l'application en ligne Calypso. Le but de ces ateliers est multiple :

- valider le fonctionnement de Calypso selon les différentes manières possibles d'utiliser l'application ;
- évaluer l'ergonomie et la prise en main de l'outil ;
- réajuster l'outil si nécessaire.



Les vétérinaires pourront bientôt consulter le catalogue des formations et les formations qu'ils ont suivies.

LE PROCESSUS MÉTIER 1

- ▶ Les vétérinaires pourront consulter leur profil vétérinaire avec toutes les informations sur leur activité (domicile professionnel d'exercice (DPE), espèces traitées, ...) et pourront modifier ces informations grâce à une redirection vers l'extranet de l'Ordre sans avoir à ressaisir leur identifiant et leur mot de passe.
- ▶ Les vétérinaires pourront consulter le catalogue centralisé des formations vétérinaires continues délivrant des crédits de formation et s'inscrire à la formation choisie via une redirection sur le site de l'organisme de formation. Les vétérinaires pourront également consulter dans Calypso les formations continues qu'ils ont suivies, sans avoir besoin de saisir manuellement les crédits de formation acquis.
- ▶ Les catalogues de formation ainsi que les formations suivies seront centralisés dans Calypso grâce à la mise en place d'une interface automatisée entre Calypso et les systèmes d'informations des organismes de formation.

LE PROCESSUS MÉTIER 4

La mise en place d'une interface entre Calypso et les systèmes d'information des éditeurs de logiciels vétérinaires permettra de réaliser la remontée automatique des données de cession des médicaments vétérinaires contenant des antimicrobiens et de répondre ainsi aux obligations de la réglementation européenne (Règlement 2019-006 relatif aux médicaments vétérinaires. Voir le dossier Calypso publié dans la *Revue de l'Ordre* n°81).

- ▶ Les vétérinaires pourront consulter les tableaux de bord d'import des cessions d'antimicrobiens.
- ▶ Les fabricants et les distributeurs d'aliments pourront déclarer les données de cession des prémélanges médicamenteux selon une procédure similaire à celle qu'ils utilisent actuellement pour transmettre ces informations à l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV).
- ▶ L'ANMV disposera d'un espace réservé permettant d'analyser et de suivre les déclarations sur les données de cessions des antimicrobiens.
- ▶ Les vétérinaires pourront également choisir et paramétrer leurs préférences : consultation de leurs indicateurs, de ceux de leur DPE, ...

LES BÉNÉFICES DE CALYPSO POUR LES VÉTÉRINAIRES PRATICIENS

- Facilite l'authentification et la fluidité de la navigation entre les sites internet professionnels et les logiciels métiers ;
- Facilite la réponse aux obligations réglementaires notamment des vétérinaires sanitaires ;
- Permet de disposer des informations relatives aux animaux et aux élevages dans le cadre de leur prise en charge à titre de libéral ;
- Permet de bénéficier d'un flux d'information ascendant et descendant structurant la relation avec l'Administration.

